



FFBad

Fédération Française
de Badminton

RAPPORT ANNUEL DU HAUT CONSEIL

Assemblée générale

30 avril et 1er mai 2022

LISTE DES ACRONYMES	2
SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL DU HAUT CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE	4
1. MISE EN PLACE DU HC	9
A. REGLES DE FONCTIONNEMENT DU HC.....	9
B. INTEGRATION DU HC DANS LA VIE FEDERALE ET ACCES AUX DOCUMENTS	9
C. COMPLETUDE DU HC	10
2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET FEDERAL	11
A. DE L'AVANCEMENT DES 81 PROPOSITIONS DU PROJET FEDERAL	11
B. GROUPES DE TRAVAIL	12
C. CHARGES DE MISSION :	14
3. GOUVERNANCE	15
A. REMUNERATION DES DIRIGEANTS	15
B. RELEVES DE DECISIONS ET D'INFORMATION	17
C. GESTION DES VACANCES AU SEIN DU CEX.....	17
D. REFORME DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR (GOUVERNANCE).....	18
4. DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	19
5. LOGICIELS DE GESTION DE COMPETITION :	20
6. EVENEMENTIEL ET EQUIPEMENTS	20
7. DIVERS	21
8. ANNEXES	22
A. REGLES DE FONCTIONNEMENT DU HAUT CONSEIL	23
B. CHRONOLOGIE DES TRAVAUX DU HC	28
C. SYNTHSE DE LA PARTICIPATION DES ELUS AUX REUNIONS ET VOTES ELECTRONIQUES DU CEX	29
D. PREMIERE VISION SUR L'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PROJET FEDERAL	30

Liste des Acronymes

AG	Assemblée générale
AGE	Assemblée générale extraordinaire
AGO	Assemblée générale ordinaire
ANS	Agence nationale du sport
CDES	Centre de droit et d'économie du sport
CEx	Conseil exécutif
CED	Commission fédérale d'éthique et déontologie de la FFBaD
CPL	Comité des présidents de ligue
C SOE	Commission fédérale de surveillance des opérations électorales
DG	Directeur général
DPSo	Directeur de la performance sociale
DPSp	Directeur de la performance sportive
DTN	Directeur technique national ou Direction technique nationale (selon les cas)
HC	Haut conseil
FFBaD	Fédération française de badminton
FRAP	France parabadminton
GT	Groupe de travail
JOP	Jeux olympiques et paralympiques
MS	Ministère chargé des sports
NC	Non-conformité
ODJ	Ordre du jour
PSF	Projet sportif fédéral
RDI	Relevé de décisions et d'informations
RI	Règlement intérieur
SG	Secrétaire générale
SGA	Secrétaire général adjoint
TG	Trésorier général
TGA	Trésorière générale adjointe
VP	Vice-président

HAUT CONSEIL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

PRÉSIDENT DU HAUT CONSEIL



PIERRE-EMMANUEL PANIER

*Ancien élu de la FFBad
(93)*

MEMBRES DU HAUT CONSEIL



CHRISTOPHE CHENUT

*Président de ligue régionale
La Réunion*



DELPHINE DELRUE

*Sportive de haut niveau
USEE (95)*



FRÉDÉRIC DUMONT

*Président du Comité 59
LUCBLM (59)*



RONAN LABAR

*Sportif de haut niveau
AUCB (13)*



JULIEN LAMERCERIE

*Officiel Technique
CBV (38)*



MATHIEU MEGEVAND

*Officiel Technique
B2A (74)*



DELPHINE PICAULT

*Entraîneur
ASBR (44)*



LIEN TRAN

*Ancienne élue de la FFBad
RCF (75)*



BASTIEN VIGOGNE

*Entraîneur
TBC (44)*

haut-conseil@ffbad.org

Synthèse du rapport annuel du Haut conseil à l'Assemblée générale fédérale d'avril 2022

Conformément à l'article 5.1.8.5 des statuts fédéraux « le HC présente à l'AG son rapport d'évaluation sur la gestion de la Fédération par le CEx. »

En septembre 2020, l'AGE instituait de nouveaux formats de gouvernance avec le CEx et le HC. Depuis son entrée en fonction en décembre 2020, le CEx tente avec abnégation et persévérance de se donner les moyens de mettre en œuvre le projet fédéral de 81 propositions qu'il a porté durant la campagne électorale qui a vu un débat entre trois projets portés par trois listes. Néanmoins, le lancement et les modalités de déploiement du nouveau projet fédéral sur l'ensemble du territoire n'est pas aussi rapide qu'espéré depuis la prise de responsabilité de la nouvelle équipe fédérale.

Les 15 premiers mois de mandat du CEx ont surtout été marqués par de profonds changements dans l'organisation fédérale avec le recrutement d'un Directeur général et d'un Directeur de la performance sociale ainsi que plusieurs démissions majeures au sein du CEx et la mise en place d'un nouvel organigramme fédéral. Difficile également de ne pas mentionner la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui impacte l'activité fédérale depuis mars 2020 avec des conséquences à court, moyen et long terme. Avec le récent recrutement d'un Directeur de la performance sportive et l'arrivée d'entraîneurs « experts » venus de l'étranger courant mars au sein de la DTN, l'organisation opérationnelle fédérale semble enfin avoir trouvé ses contours définitifs pour l'olympiade. Celle-ci est symbolisée par l'organigramme fonctionnel intégré (élus, salariés, cadres techniques) présenté en avant-première aux délégués lors de l'AGE de février 2022 et dont le HC espère qu'il sera rapidement mis en ligne sur le site fédéral pour l'ensemble des licenciés.

Le HC espère sincèrement que cette avancée marquera un pas décisif dans la mise en œuvre réelle et efficace du projet fédéral articulé autour de 5 grands axes.

Cette première année d'exercice a également été la première année de mandat du HC, débuté en mars 2021. A l'évidence, cette concordance des calendriers de lancement de la nouvelle gouvernance n'a pas facilité le travail des membres du HC et a pénalisé sa capacité à exercer pleinement ses missions. Du fait du contexte mouvant induit par les changements au sein du CEx et de l'organisation opérationnelle fédérale à l'œuvre ces 15 derniers mois, le HC n'a pas eu les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions. Ainsi :

- Le HC a dépensé beaucoup de temps et fourni des efforts plus que conséquent dans la validation de ses règles de fonctionnement dont le HC attend désormais du CEx qu'elles soient enfin publiées dans le prochain LOB pour pouvoir avancer.
- Par ailleurs, l'accès aux documents fédéraux structurels a été long à se dessiner et reste encore laborieux : nombre de demandes formulées de longue date, renouvelées à maintes reprises sont encore à ce jour sans réponse.
- Enfin, à ce jour, le HC n'est toujours pas complet malgré une campagne d'appel à candidature en novembre. Celle-ci organisée à la hâte, couplée aux difficultés de promotion des premiers travaux du HC n'ont pas permis d'en assurer sa complétude. A ce jour, sur les 14 sièges, 4 sont encore vacants (les deux sièges du badminton partagé (1F & 1H), un siège de président-e de ligue (F) et un siège de président-e de comité départemental (F)). Le processus de

désignation par tirage au sort demande à être mieux explicité, l'information de l'ensemble des membres des collèges est nécessaire notamment pour anticiper et faciliter les démarches de renouvellement prévu prochainement en 2023 par les statuts.

En l'absence d'accès suffisant aux documents et ressources fédéraux et devant de nombreuses incompréhensions pour cette première année de mandat le HC en a été réduit à procéder par entretiens avec différents élus et opérationnels fédéraux qui dans la majorité des cas ont joué le jeu – nous les en remercions chaleureusement – permettant ainsi de comprendre un peu mieux la réalité des travaux, les leviers et difficultés de la trajectoire de mise en œuvre du projet fédéral. Dans ces conditions, il existe donc un décalage certain entre les ambitions initiales du HC telles que formulées par son président devant les représentants des ligues lors de l'AG d'avril 2021 – « très ambitieux » avait indiqué la déléguée de la ligue du Centre Val de Loire - Denise – et la réalité de ce rapport d'évaluation puisque le HC, empêché, n'est actuellement pas en mesure d'évaluer ou de se prononcer sur un grand nombre de sujets d'intérêts fédéraux. Cette situation de fonctionnement sinusoïdale et parfois de défiance dans les relations entre le HC/CEX, conduit à de nombreuses interrogations sur le sens et l'engagement parmi les membres du HC (d'une démission collective évitée de peu en septembre dernier), sur la réalité d'exercice des missions bénévoles qu'ils avaient acceptées (en se présentant et en étant officiellement désigné comme représentant) au service de la fédération dans la mise en œuvre réelle du fonctionnement démocratique prévue par sa nouvelle gouvernance.

Néanmoins, le présent rapport est rédigé de manière collégiale par le HC – principe fort de son fonctionnement depuis son lancement – dans un souci d'essayer de remplir sa mission au mieux des possibilités qui lui ont été offertes depuis sa création. Ainsi, le HC :

- Salue les efforts déployés par le CEX au cours de cette année 2021 une nouvelle fois perturbée par les évolutions de la situation sanitaire,
- Patiente quant au déroulé des travaux de réforme des statuts et du règlement intérieur afin que le HC puisse, donner son avis et souligner alors les avancées, les manques et les risques.
- Déplore, alors que la FFBaD était précurseur en la matière, l'absence en 2021 de travaux et d'avancées sur le thème de la démocratie participative qui, à ce jour, ne peut être mise en œuvre opérationnellement notamment faute d'outil à disposition. Le HC relève que, sauf erreur, la mise en œuvre de la proposition numéro 57 n'est d'ailleurs prévue qu'à long terme,
- S'interroge sur la stratégie d'influence fédérale avec les pertes, particulièrement préjudiciables, des représentations au CNOSF et à la BE après l'imbroglio de cette candidature BE qui a pu nuire à l'image de la FFBaD, constat regrettable en l'absence d'une politique, d'une démarche pragmatique et de l'usage d'un outil novateur d'évaluation de contexte politique.
- Alerte sur le risque objectif de changement de salle pour les JOP 2024 au regard de l'actualité de la programmation des sites olympiques et paralympiques relatée par la presse et sur l'importance de la préservation de l'Arena 2 de la porte de la Chapelle pour la programmation du badminton, dans le calendrier 2023/2025 : *test event/superseries*, JOP, *superseries* puis du championnat du Monde 2025.

En conséquence et dans les limites des éléments reçus et des travaux d'analyse qui ont pu être conduits, veuillez trouver ci-dessous **une synthèse des recommandations du HC**

Non-conformités aux statuts et règlement intérieur constatées par le HC et faisant l'objet de recommandations :

- **Rémunération des dirigeants 2021 (vote du 17 février 2021) : NC mineure ayant fait l'objet d'une action corrective**

L'avis préalable de la CED du 16 février 2021 n'a initialement pas été rendu public (statuts, art. 4.6.1.1.1).

Ceci a récemment fait l'objet d'une action corrective de la part du CEx suite à l'alerte donnée par le HC lors de l'AG 2021. L'avis est désormais attaché au RDI 256 accessible sur le site fédéral.

- **Rémunération des dirigeants 2022 (vote du 13 avril 2022) : NC Majeure appelant à action corrective**

La règle de la majorité des 2/3 des membres du CEx telle que prévue à l'article 4.6.1.1.1. des statuts n'est pas respectée. En conséquence, le résultat du vote n'est pas valide et ne peut donc être suivi d'effets.

Recommandation : Pour être suivis d'effets, les 3 propositions de rémunération pour 2022 doivent faire l'objet d'un nouveau vote dans le respect des statuts.

- **Groupes de travail : Absence de lettres de missions formalisées aux standards définis dans le règlement intérieur art. 2.9.14. / NC mineure appelant à action corrective**

Recommandation : Pour les GT arrivés à échéance, faire un bilan et si besoin de les prolonger, par la formalisation d'une nouvelle lettre de mission.

Recommandation : Formaliser des lettres de mission pour chaque GT en cours et à venir conformément au RI de manière à clarifier le travail de ces GT vis-à-vis de leurs responsables, des parties prenantes et en favoriser l'action à l'image de ce qui a été fait début 2022 pour le GT de réforme des statuts et du RI. Par ailleurs, ce document doit être diffusable aux parties prenantes. Systématiser cette pratique.

Autres recommandations du HC

- **Prise en compte du fonctionnement à distance de l'AG en dehors de la période crise sanitaire (reconnu et couvert par un texte législatif d'exception) formulé lors de l'AG avril 2021**

Recommandation : Permettre, selon la situation, de réunir l'assemblée générale fédérale en distancielle ou hybride (pour faciliter la participation des délégués des ligues DROM-COM) dans des conditions statutaires conformes.

- **Rémunération des dirigeants**

Recommandation : Pérenniser la bonne pratique visant à fixer la rémunération des membres du CEx pour des périodes d'un an afin de permettre de la moduler en fonction des besoins et des moyens de la fédération, et ce dans le respect des textes fédéraux.

- **Relevés de décision et d'information du CEx**

Les RDI des réunions du CEx recensent les personnes présentes. En revanche, les RDI relatifs aux votes électroniques n'indiquent pas les membres ayant pris part aux votes.

Recommandation : Par souci d'homogénéité et de transparence, le HC recommande d'inclure au début des RDI relatifs aux votes électronique du CEx la liste des participants à la session de votes électroniques (bien entendu dans le respect de l'anonymat du contenu du vote de chacun comme cela est fait dans les RDI des réunions du CEx).

- **Adaptation des textes fédéraux pour une meilleure articulation CEx / HC**

- **Recommandation :** Introduire un échelonnement dans le renouvellement des sièges au sein du HC (éventuellement en adaptant la durée du mandat) afin d'assurer la continuité de sa mission en facilitant le compagnonnage entre les membres et ainsi éviter d'avoir à tout recommencer à zéro à chaque renouvellement.

Ex. mandat de 2 ans avec remplacement de la moitié chaque année ou mandat de 3 ans avec remplacement d'un tiers chaque année.

- **Recommandation :** Synchroniser le mandat des membres du HC avec les AG afin que celui-ci se termine juste après une AG afin d'éviter qu'un HC nouvellement nommé n'ait à faire un rapport à l'AG juste après sa nomination l'empêchant d'avoir le recul nécessaire à l'exercice de sa mission.

- **Chargés de mission**

Le recours à des chargés de mission bénévoles sur des thématiques spécifiques non couvertes par les commissions pour faire avancer certains sujets grâce à leurs compétences spécifiques et reconnues est une idée intéressante. Toutefois, le statut de chargé de missions n'est pas défini dans les textes fédéraux.

Recommandation : en amont de la nomination d'un chargé de mission, formaliser une lettre de mission signée par le Président ou, par délégation, le SG ou le VP en charge du secteur et qui décrit, a minima : le secteur de rattachement, l'objet de la mission (précisément), les objectifs poursuivis, les moyens mis à la disposition du chargé de mission ainsi que la durée prévisionnelle de la mission.

Recommandation : prévoir dans la refonte des textes fédéraux l'intégration d'un article relatif aux chargés de mission, au même titre que ce qui existe pour les groupes de travail.

- **Fonctionnement**

Recommandation/Proposition : Une hypothèse alternative serait la création d'associations par collège (à l'image de la FRAP, même si sans résultat à ce jour pour la représentation du badminton partagé au sein du HC) pour dynamiser les échanges, faire remonter les propositions ou fournir un avis au CEx sur ces propositions.

Partie développée du rapport

1. Mise en place du HC

a. Règles de fonctionnement du HC

Des difficultés à calibrer le fonctionnement du HC

Difficultés de calibrer le fonctionnement du haut conseil, faute d'anticipation de l'équipe fédérale sortante en amont et aval de l'assemblée générale extraordinaire ayant proposé cette modification de gouvernance, dans un nouveau balancier HC/CEX/AG par rapport au précédent schéma Bureau/CA/AG. Cette absence de travaux d'accompagnement avant/après qui s'est poursuivi par le CEX actuel (au-delà des travaux originels chaotiques de planification politique et de rédaction par un expert du CDES de Limoges, dont on découvre aussi les limites y compris actuellement dans le renouvellement des membres du CEX après les démissions) pourrait se reproduire dans l'élaboration des prochains textes fédéraux si on n'y prend pas collectivement garde.

Ce défaut originel d'accompagnement de la réforme de la gouvernance, malgré la sollicitation permanente de l'équipe de préfiguration auprès des deux équipes (sortante et nouvellement arrivée), nous a conduit à auditionner (ces élus membres d'honneur) dès les premiers jours de notre mandat. A la suite de ces échanges, nous avons rédigé le canevas de ce qui compose aujourd'hui l'essentiel de nos règles de fonctionnement (voir règles de fonctionnement reproduit en annexe). L'intense travail du HC en amont de l'assemblée générale fédérale 2021, a permis de transmettre pour avis ce texte dès avril 2021 à la commission éthique et déontologie en demandant au SGA – interlocuteur désigné du HC – un travail d'harmonisation complémentaire. Celui-ci aura mis des mois pour aboutir, car d'une part la commission éthique et déontologie n'était pas complètement constituée et d'autre part qu'aucun travail d'harmonisation n'avait pu s'engager avec le CEX avant l'automne. Après la mise en place d'un point mensuel entre : le président de la FFBaD, le président du HC et le responsable de la commission éthique et déontologie, cette rédaction a enfin pu être finalisée, soumise à avis et présentée au CEX. Il faut enfin indiquer que ce texte (qui relève du fonctionnement interne du HC comme l'indiquent les statuts/règlement intérieur) n'est toujours pas publié dans l'Officiel du badminton qui reste la référence fédérale en matière de textes réglementaires pour être connu de tous, opposable et contestable par les licenciés.

b. Intégration du HC dans la vie fédérale et accès aux documents

Afin de permettre au HC de pouvoir exercer ses prérogatives statutaires, un accès aux documents et ressources fédérales à ses membres est nécessaire.

Un accès aux documents et ressources qui a mis du temps à se mettre en place. Celui-ci est toujours partiel ne permettant pas au HC d'exercer ses missions convenablement.

Suite à un premier échange avec le SGA, le président du HC a transmis le 09 juin 2021 au CEx une demande d'accès à un ensemble de documents fédéraux comprenant notamment :

- Les documents de travail sous-jacents aux délibérations du CEx pour les réunions ayant eu lieu depuis le début de l'année
Le 14/10/2021 : Après de multiples relance, les membres du HC ont reçus, l'ensemble des documents préparatoire aux CEx (ordre du jour et documents de travail) des 11 mois précédents... Depuis, une réception décalée à J+8 de ces quasi seuls documents fédéraux nous est désormais communiqué Pour la première fois, visualisation de l'avis de la commission éthique et déontologie concernant les propositions de rémunération 2021.
- Rapport/note sur résultats de l'audit relatif aux outils informatiques ayant donné lieu à une dépréciation dans les comptes 2020 Eléments de réponse transmis le 20 mars 2022 ! (cf. section dédiée plus loin dans ce rapport)
- Lettres de mission de chacun des groupes de travail créés depuis le début de l'année.
- La liste des conventions signées. Celle-ci est toujours en attente à ce jour.
- Intégration aux boucles de communication interne à la fédération
 - Première communication officielle à destination du HC le 17/09/2021 avec le calendrier fédéral
 - Intégration dans le circuit de diffusion des ODJ et RDI à compter du 22 Octobre 2021 avec le RDI 275 validé en séance du CEx du 20 Octobre.

20 mars 2022 : réception de 2 notes internes au CEx de juillet 2021 relatives aux logiciels de compétition, stratégie événementielle fédérale ainsi que l'ébauche du nouvel organigramme de la FFBaD.

29 mars 2022 : réception d'éléments d'information complémentaires de la part du DTN à la réunion du 22 mars 2022.

c. Complétude du HC

Une difficulté récurrente, depuis le début de ce mandat, concerne la promotion de la nouvelle gouvernance fédérale, et en particulier au changement apporté par la mise en place du CEx et son pendant le HC. Une « enquête flash » par questionnaire, engagée avec le conseil des président-es de ligue (CPL) – en remerciant ici ceux qui y ont participé – démontre la diversité des représentations et le besoin d'une plus grande connaissance du rôle du HC pour pouvoir en informer l'ensemble des acteurs fédéraux et des licenciés (mieux représentés par l'évolution de cette gouvernance fédérale plus équilibrée notamment par la diversité des collègues qui l'a composent au sein du HC). Nombreuses propositions formulées en la matière, depuis ce diagnostic, a fait l'objet de diverses demandes, adressées aux SGA et au Président (en charge de ce sujet par intérim) qui n'ont pas abouti à ce jour. Par ailleurs, les difficultés pour communiquer auprès des acteurs/ licenciés des différents collèges du HC n'est pas non plus résolu.

Cette situation de manque de promotion, dans des délais très resserrés, n'a pas permis d'assurer la complétude du HC lors de la deuxième désignation partielle en novembre 2021. Cette situation structurelle de défaut d'organisation de la

communication interne/promotion du HC et du CEx dans ce nouveau format de gouvernance sera récurrente, si un réel travail sur les données via POONA et d'autres sources (commission mémoire pour les anciens élus) n'est pas engagé y compris pour le renouvellement total de l'instance HC programmée en 2023.

Recommandation/Proposition : Une hypothèse alternative serait la création d'associations par collège (à l'image de la FRAP, même si sans résultat à ce jour pour la représentation du badminton partagé au sein du HC) pour dynamiser les échanges, faire remonter les propositions ou fournir un avis au CEx sur ces propositions.

2. Mise en œuvre du projet fédéral

a. De l'avancement des 81 propositions du projet fédéral

Un document de présentation du nouveau projet fédéral est disponible depuis mars 2021 sur le site fédéral. Celui-ci décrit les 5 grands axes autour desquels ce projet est articulé ainsi que leur décomposition en 21 points complémentaires qui correspondent au projet qui avait été annoncé pendant la campagne électorale de 2020. Toutefois, ce document ne rappelle pas les 81 propositions qui avaient été évoquées pendant cette campagne mais qui n'ont à aucun moment en 2021 fait l'objet d'une communication hormis via la mention « 81 propositions » sur la page du site « projet fédéral » du site de la FFBad qui indique toujours à ce jour être en construction.



81 propositions enfin visibles désormais des délégués mais une visibilité sur l'avancement à parfaire.

A travers les annexes du rapport développé pour l'AG d'avril 2022, le CEx formalise pour la première fois depuis son entrée en fonction ces 81 propositions à la base du projet fédéral qui avaient été introduits lors de la campagne électorale 2020.

Néanmoins, la publication d'indicateurs pour chacune de ces 81 propositions avec un suivi régulier – qui était une promesse de campagne – reste à parfaire. En effet, sur la base du projet de tableau de bord mis à disposition du HC par le président de la FFBaD début mars 2022, le HC n'est pas en mesure de se faire une idée claire quant à l'état d'avancement réel des propositions car celui-ci ne donne que peu d'informations quant à la date de lancement de chacune des actions, l'avancement des propositions dont la mise en œuvre a déjà été entamée ainsi que leurs indicateurs de suivi. (cf. en annexe une analyse du tableau mis à disposition du HC début mars). Le tableau publié en annexe du rapport du CEx à l'AG ne donne pas plus d'information ; l'horizon temporel qui y est donné est très vague (uniquement l'indication court/moyen/long terme sans en préciser la définition de ces termes).

Recommandation : Finir de formaliser la « feuille de route » de déploiement de ces 81 points avec, pour chaque action, un horizon temporel plus précis (date prévisionnelle de lancement (ex. trimestre), durée prévue pour l'implémentation, etc.) ainsi que les indicateurs de suivi de chacune d'elles. Publier périodiquement (idéalement semestriellement et a minima pour chaque AG) le tableau de bord l'avancement des actions.

Nous mènerons le mandat comme nous avons souhaité mener la campagne. A travers de la transparence, de la pédagogie, une ouverture sur la société et une méthodologie de projet :

- Etablissement d'un diagnostic de l'existant
- Partage d'une ambition sur le sujet concerné
- Définition d'indicateurs de réussite avec des jalons échelonnés dans le temps

Nous nous engageons à publier des indicateurs pour chacune des 81 propositions de notre programme (avec un suivi régulier) pour permettre à chaque badiste d'évaluer en 2024 la réussite de notre projet.

Ce projet a été construit sur la base de nos expériences personnelles d'acteurs engagés, ainsi que sur les débats et partages sur les réseaux sociaux avec la communauté. Nous partons ainsi des besoins exprimés par les clubs, les comités, les ligues, et les badistes.

Le dernier point à souligner, outre l'évaluation mentionnée précédemment, est la cohérence des actions. Un projet fédéral n'est pas une addition d'actions décorréélées. Ce sont au contraire des actions co-construites, en transversalité pour avoir mesurer les impacts sur les différents secteurs, cohérentes entre elles pour parvenir aux objectifs fixer : développer les clubs et le badminton autour de la performance sportive et de la performance sociale.

Source : Interview Y. Penel sur Badmania, Campagne électorale 2020

b. Groupes de travail

Les textes fédéraux permettent au CEx la constitution de groupes de travail ayant les mêmes règles de fonctionnement que les commissions. Dès les premiers mois du mandat, 5 GT ont été créés par le CEx.

D'après les informations fournies au HC par le CEx, les travaux de ces GT ont pris du retard par rapport aux prévisions pour diverses raisons.

L'article 2.9.14 du RI prévoit que pour chaque groupe de travail ou de projet, une lettre de mission rédigée par le Président ou, par délégation, le Secrétaire Général formalise la constitution du groupe, l'objet de sa mission et sa durée d'existence

Le 9 juin 2021, le HC a demandé à consulter les lettres de mission des 5 GT qui ont été créés au cours du 1^{er} trimestre 2021 afin de vérifier la conformité à l'article 2.9.14 du règlement intérieur. En réponse, le 29 Mars 2022, le président de la FFBaD a

renvoyé le HC vers les documents sous-jacents des réunions du CEx ayant mené à la création de ces GT.

D'après les éléments fournis au HC à ce jour, parmi les 5 GT créés en 2021 par le CEx, aucun n'a fait l'objet d'une lettre de mission en bonne et due forme dès son lancement en 2021 ce qui peut en partie expliquer le décalage dans la mise en action. En effet :

- Ceux relatifs aux GT GEO et au GT disciplines associées et autres pratiques ne sont pas des lettres de mission à proprement parler mais des notes de synthèses ayant mené à la décision de créer ces GT.
- Pour les 3 autres, le HC a été renvoyé vers un document unique de la réunion du CEx du 03/02/2021 qui ne peut être considéré comme des lettres de mission : Il s'agit d'un document commun à plusieurs GT et par ailleurs il ne correspond pas aux standards définis à l'article 2.9.14 notamment puisqu'il ne formalise pas la constitution du groupe. Toutefois, il est à noter que la constitution du GT Top12 a fait l'objet d'un vote électronique le 30/03/2021 soit 2 mois après la décision de création du GT sans toutefois qu'une lettre de mission ait finalement été formalisée.

Toutefois, depuis, le GT de réforme des statuts et du règlement intérieur a fait l'objet d'une lettre de mission détaillée qui a été présentée lors du 1^{er} CEx de 2022, soit 11 mois après la décision de sa création.

Recommandation : Formaliser des lettres de mission pour chaque GT en cours et à venir conformément au RI de manière à clarifier le travail de ces GT vis-à-vis de leurs responsables et des parties prenantes et en favoriser l'action à l'image de ce qui a été fait début 2022 pour le GT de réforme des statuts et du RI. Par ailleurs, ce document doit être diffusable aux parties prenantes.

Recommandation : Pour les GT arrivés à échéance, faire un bilan et si besoin de les prolonger, formaliser une nouvelle lettre de mission.

Intitulé du GT	Date de création du GT	Lettre de mission	Durée originale prévue des travaux du GT	Statut selon rapport annuel du CEx au HC
Top 12	03/02/2021	non disponible	2021	ce groupe a été lancé avec comme sujet de réflexion la refonte de ce championnat pour en faire une véritable vitrine et favoriser le développement du badminton, des clubs, de la FFbAD et des joueurs. Des propositions ont été faites en mai et un point d'étape en septembre mais les conclusions appellent à un prolongement des travaux. C'est pourquoi un diagnostic plus fin de la réalité des clubs a été confié au secteur « vie sportive » pour reprendre la réflexion et faire des préconisations en fin de 1er trimestre 2022
Economies du badminton	03/02/2021	non disponible	2021	suite à une repriorisation, les travaux ont été reportés à 2022 avec la nomination d'une chargée de mission
Réforme des statuts et du règlement intérieur	03/02/2021	Oui. Présenté au Cex du 22/01/2022	2021	suite à une repriorisation, les travaux ont été reportés. Une nouvelle présentation a été faite en septembre pour poser les ambitions et les enjeux (réforme de la gouvernance, future loi, enjeux sociétaux, clarification des textes). La feuille de route sera soumise au vote dans le courant du 1er trimestre 2022
Filière GEO	17/02/2021	non disponible	2021	les travaux avaient été initiés lors de la précédente olympiade mais ce groupe de travail n'a pas encore été mise en place
Disciplines associées	03/03/2021	non disponible	non disponible	les réflexions avec les disciplines associées (crossminton, plumfoot, racketlon) ont été lancées en septembre 2021 mais ont été ralenties par le départ d'un salarié. Le remplacement sera effectif au mois de mars 2022

Source : RDI et rapport annuel du CEx au HC

2.9.14. Groupes de travail, groupes de projet

- Des groupes de travail ou de projet peuvent être constitués par Conseil **exécutif**. Ces groupes ont les mêmes règles de fonctionnement que les commissions.
- Une lettre de mission formalise notamment la constitution du groupe, l'objet de sa mission et sa durée d'existence. Elle est rédigée par le Président ou le Secrétaire général, par délégation.

Source : RI de la FFBad

c. Chargés de mission :

Le recours à des chargés de mission bénévoles sur des thématiques spécifiques non couvertes par les commissions pour faire avancer certains sujets grâce à leurs compétences spécifiques et reconnues est une idée intéressante. Toutefois, le statut de chargé de missions n'est pas défini dans les textes fédéraux.

En 2021, 11 bénévoles ont été missionnés par le CEx en tant que « chargés de mission » dont 2 ont démissionné après seulement quelques mois d'activité. Parmi ces 11 :

- 4 ont fait l'objet d'un vote nominatif lors de réunions du CEx
- 7 étaient mentionnés dans l'organigramme présenté et validé lors de la première réunion du CEx en 2021 (RDI 254). Les deux démissionnaires faisaient partie de ces 7 personnes.

Depuis le début de 2022, trois nouveaux chargés de mission ont été nommés par le CEx dont une sur une thématique préalablement couverte par un GT. **Il est à souligner que pour deux d'entre eux ont fait l'objet d'une lettre de mission ce qui est une bonne pratique.**

Recommandation : en amont de la nomination d'un chargé de mission, formaliser une lettre de mission signée par le Président ou, par délégation, le SG ou le VP en charge du secteur et qui décrit, a minima : le secteur de rattachement, l'objet de la mission (précisément), les objectifs poursuivis, les moyens mis à la disposition du chargé de mission ainsi que la durée prévisionnelle de la mission.

Recommandation : prévoir dans la refonte des textes fédéraux l'intégration d'un article relatif aux chargés de mission, au même titre que ce qui existe pour les groupes de travail.

Secteur	Intitulé	Identification	Date de nomination	Remarque
Vie sportive	Pratiques compétitives	François Machavoine	??	Dans organigramme RDI 254
Vie sportive	Equipements	Paul-André Tramier	??	Dans organigramme RDI 254
Vie sportive	Equipements	Xavier Voruz	03/02/2021	
Vie sportive	Disciplines associées	Jean-Brice Montagnon	03/02/2021	
Événementiel	Événements nationaux	Silvia E Sousa (démissionnaire en mai 2021)	??	Dans organigramme RDI 254
Événementiel	Événements internationaux	Eric Lissilour	09/06/2021	
Emploi & Formation	Emploi	Sébastien Buisine	??	Dans organigramme RDI 254
Emploi & Formation	Culture fédérale	Clémence Lacour	09/06/2021	
JOP 2024	JOP 2024	Richard Remaud (démissionnaire en septembre 2021)	??	Dans organigramme RDI 254
Performance sociale	Education	Camille Montigny	??	Dans organigramme RDI 254
Administration & animation d'équipe	Numérique	Eric Marteel	??	Dans organigramme RDI 254
Finances et économies du badminton	Nouvelles économies du badminton	Céline Ronget	22/01/2022	Lettre de mission
Finances et économies du badminton	Contrôle de gestion	Jordan Bessière	13/03/2022	Lettre de mission
Vie sportive	Vie sportive	Lionel Grenouillet	13/03/2022	

Source : RDI et Rapport annuel du CEx au HC

3. Gouvernance

- a. **Rémunération des dirigeants** : Un principe de bonne gestion mais deux non conformités par rapport aux statuts dans la mise en œuvre du processus de décision.

Dans un principe de bonne gestion, le CEx a pris le parti de voter annuellement la rémunération de ses membres pour pouvoir l'adapter en fonction des besoins et des moyens de la fédération. C'est une bonne pratique.

Conformément aux statuts, avant de soumettre les propositions de rémunération 2021 au vote de ses membres, le CEx a sollicité l'avis de la CED sur ces propositions qui lui a rendu son avis en date du 16 février 2021. Toutefois, le processus d'attribution des rémunérations 2021 n'est pas complètement conforme aux statuts et règlements de la fédération. En effet, bien que préalable au vote du 17 février 2021, l'avis de la CED n'a pas été rendu public (**non-conformité aux Statuts art. 4.6.1.1.1**).

Le HC a alerté une première fois en AG puis a alerté le CEx à ce sujet au mois de mai 2021 par l'intermédiaire du SGA. Une **action corrective** a récemment été entreprise par le CEx puisque l'avis de la commission éthique et déontologie du 16 février 2021 est désormais annexé au RDI 256 accessible sur le site fédéral.

Bénéficiaire	Qualité	Période issue du vote	Commentaire
Y. Penel	Président	Mars à décembre 2021	
A. Legrand	VP	Mars à décembre 2021	Démissionnaire courant Septembre 2021
M. Marie	SGA	Mars à décembre 2021	

Source : RDI 256 de la visioconférence du 17 février 2021.

Note : Le HC n'a pu vérifier si, en l'absence de nouveau vote, le paiement des rémunérations mises en place en 2021 s'est effectivement éteint à la date de démission des bénéficiaires ou au plus tard 31 décembre 2021. Toutefois, ce point devrait en toute logique faire l'objet d'un contrôle de la part des commissaires aux comptes lors de l'AG.

Pour 2022, un vote sur les propositions de rémunération des membres du CEx a été effectué par vote électronique le 13 avril 2022 dont les résultats ont fait l'objet, le jour même, d'une communication à l'attention du conseil exécutif, du haut conseil, des chargé·e·s de mission, des président·e·s et secrétariats de ligue, des membres d'honneur, des professionnels ainsi que d'une diffusion sur la page du site fédéral dédiée aux ODJ et RDI. (RDI 284 auquel est annexé l'avis de la CED daté du 30 mars 2022).

- *Note : Ce vote était initialement prévu à l'ordre du jour de la réunion du CEx du 13 mars 2022 – à la suite de la proposition au vote de la nomination de S. Grammatyka au poste de SG suite à son élection au sein du CEx lors de l'AGE du 24/02/2022. Toutefois ce vote sur les propositions de rémunération 2022 ne s'est pas tenu à la date prévue. Une des raisons à cela est sûrement le fait que la saisine de la commission éthique et déontologie par le secrétaire général adjoint pour avis n'a été effectuée que le 16 mars 2022.*

Il est à noter que, bien qu'ayant obtenu un avis favorable préalable de la CED et que le compte rendu des votes électroniques du RDI 284 indiquent que les 3 propositions ont été adoptées soit à l'unanimité (pour la première) soit à la majorité (pour les deux autres), **toutes les 3 sauf erreur sont non conformes au regard des statuts fédéraux (article 4.6.1.1.1.)** et ne peuvent donc être suivis d'effets. En effet :

- L'article 4.6.1.1.1. des statuts de la FFBaD indique que « cette décision est prise, à la majorité des deux tiers de ses membres, après avis, rendu public, de la Commission éthique et déontologie de la Fédération ».
- Depuis l'AGE du 24/02/2022, le CEx est composé de 20 membres. La majorité des 2/3 se trouve donc à 14 membres.
- Or, seuls 13 membres ont pris part aux votes de ces 3 propositions, soit un nombre insuffisant au regard de la majorité des 2/3 requise par les statuts. Par ailleurs, deux de ces propositions n'ont recueilli que 9 votes « pour ».

Toutefois, il est à souligné qu'il est mentionné sur ce RDI 284 que « les dirigeants n'ont pas participé à la délibération les concernant. », ce qui est une bonne pratique.

Recommandation : En conséquence, pour être suivis d'effets, les 3 propositions de rémunération pour 2022 doivent faire l'objet d'un nouveau vote dans le respect des statuts.

Bénéficiaire	Qualité	Période soumise au vote	Commentaire
Y. Penel	Président	1 ^{er} Jan. au 31 Déc. 2022	
S. Grammatyka	SG	1 ^{er} Mars au 31 Déc. 2022	Nommée SG lors de la réunion CEx du 13 Mars 2022
S. Benaïm	VP	1 ^{er} Jan. au 31 Déc. 2022	

Sources : RDI 284 du vote électronique du 13 avril 2022.

Recommandation : Pérenniser les bonnes pratiques visant à :

- fixer la rémunération des membres du Conseil Exécutif pour des périodes d'un an afin de permettre de la moduler en fonction des besoins et des moyens de la fédération, et ce dans le respect des textes fédéraux.
- ce que les dirigeants concernés ne participent pas à la délibération les concernant.

4.6. Rémunération des membres du Conseil exécutif, remboursement de frais

4.6.1. La rémunération des membres du Conseil exécutif est autorisée selon l'une des deux modalités suivantes :

4.6.1.1. Dans les limites fixées par le règlement financier, le Conseil exécutif peut décider le versement d'une rémunération à un, deux ou trois de ses membres, dans les conditions stipulées par l'article 261-7e du code général des impôts relatif à la gestion désintéressée des organismes agissant sans but lucratif et précisées dans le décret prévu par ce même article.

4.6.1.1.1. Cette décision est prise, à la majorité des deux tiers de ses membres, après avis, rendu public, de la Commission éthique et déontologie de la Fédération.

4.6.1.1.2. Les membres rémunérés du Conseil exécutif peuvent solliciter de l'Assemblée générale une rémunération complémentaire à celle décidée par le Conseil exécutif en application de l'article 4.6.1.1. L'Assemblée générale se prononce sur cette demande à la majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés.

Source : Statuts FFBaD

b. Relevés de décisions et d'information

Les RDI des réunions et votes électroniques du CEx sont publiés sur le site fédéral une fois entérinés par le CEx. Ceci a été fait systématiquement sur l'année 2021.

Les RDI des réunions du CEx recensent les personnes présentes. En revanche, les RDI relatifs aux votes électroniques n'indiquent pas les membres ayant pris part aux votes.

Recommandation : Par souci d'homogénéité et de transparence, le HC recommande d'inclure au début des RDI relatifs aux votes électronique du CEx la liste des participants à la session de votes électroniques (bien entendu dans le respect de l'anonymat du contenu du vote de chacun comme cela est fait dans les RDI des réunions du CEx).

c. Gestion des vacances au sein du CEx

Depuis l'entrée en fonction du CEx, 4 membres ont démissionné après seulement quelques mois d'activité. Parmi ceux-ci 3 à des postes clé (SG et 2 VP). Si un des postes a pu être complété via la liste majoritaire à l'élection de décembre 2020. Les 3 autres postes ont été ouvert à une élection partielle.

L'AGE élective de février 2022 qui a vu 2 des 3 postes vacants non pourvus à l'issu des votes a mis en lumière les difficultés inhérentes aux règles définies dans les règlements fédéraux. Afin de remédier à cela, le CEx a mis à l'ordre du jour de l'AG

d'avril 2022 une adaptation des règles en la matière pour que celle-ci soit mise en application dans la foulée.

Etonnement du HC concernant l'élection partielle prévue lors de l'AG des 30 avril/1^{er} mai

Outre la possibilité d'application directe de ces nouvelles règles en cas de vote positif, le HC s'étonne par rapport au processus d'appel à candidature pour cette élection partielle. En effet, si une instruction relative à l'organisation d'une élection partielle au CEx lors de l'AG du samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai 2022 a bien été votée lors de la réunion du CEx du 12 et 13 mars 2022, celle-ci n'a semble-t-il pas fait l'objet d'une communication sur le site fédéral comme il avait été fait pour l'élection partielle organisée en février 2022.

Toutefois, une « actu » du 15/04/2022 sur le site fédéral indique qu'il y a 5 candidats pour cette élection partielle (2 femmes et 3 hommes) : 4 sont étaient déjà candidats à l'élection partielle qui s'est tenue lors de l'AGE de février 2022 + une nouvelle candidate.

d. Réforme des statuts et du règlement intérieur (gouvernance)

Dès son entrée en fonction, le HC a identifié cette thématique comme importante et a fait part au président à plusieurs reprises de la nécessité d'y associer activement le HC par une participation au sein du GT. Ces sollicitations sont restées lettre morte.

Toutefois, selon la feuille de route validée par vote électronique le 14 février dernier, le HC devrait toutefois être auditionné courant mars-avril 2022 par le GT au même titre que les 3 têtes de liste aux élections de 2020, la CSOE, la CED et le CPL.

A ce jour, le HC n'a pas encore été sollicité par le GT pour organiser cette audition.

Un GT qui a peiné à se mettre en place mais qui dispose désormais d'une feuille de route

- CEx du 03/02/2021 (RDI 255) : décision de création d'un GT sur la réforme des statuts et du RI de la FFBaD pour l'année 2021.
- CEx du 25/09/2021 (RDI 275) : présentation par le président Pistes de réflexion sur la réforme des statuts = début de ce qui s'apparente à une note de cadrage
- CEx du 22/01/2022 (RDI 281) : Présentation d'un projet de lettre de mission
 - o Présentation du calendrier : lancement du groupe de travail dès février et vote en assemblée générale en décembre 2022.
 - o Par rapport à ce qui a été proposé lors du conseil exécutif des 25 et 26 septembre 2021, des représentants des territoires et du monde du badminton seront intégrés à la proposition initiale de composition du groupe de travail.
 - o Suite aux débats, le vote relatif à la composition du groupe de travail sur la réforme des textes fédéraux a été ajourné.
- 14/02/2022 (RDI 282) : Vote électronique validant la composition du GT

e. **Régularité de publication dans l'Officiel du badminton et guide du badminton**

La crise sanitaire a conduit à une situation inédite bien au-delà du cadre normal du règlement des règlements. Pour autant, le HC rappelle le nécessaire respect des procédures entre les prises de décisions du CEx et l'informations des parties.

« 7. PUBLICATION ET PROMULGATION DES REGLEMENTS

*La Fédération publie **au moins trois fois par an** un bulletin officiel (L'officiel du Badminton — LOB) contenant toutes les décisions réglementaires prises, notamment les règlements adoptés. Ce bulletin est publié par voie électronique, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. **Un règlement est promulgué à compter du lendemain de la date de publication du bulletin qui contient le texte adopté. Il est applicable à partir de cette date ou à partir d'une date d'effet ultérieure spécifiée dans ce règlement.** Dès que possible après adoption et au plus tard à la date d'effet, le règlement est intégré au Guide du Badminton et mis à disposition du public sur les sites fédéraux. »*

4. **Démocratie participative**

Une mise en œuvre uniquement planifiée à long terme

Des dispositions relatives à la démocratie participative ont été inscrites pour la première fois dans les statuts et RI de la FFBaD en Septembre 2020. A ce jour, celles-ci ne peuvent être mises en œuvre opérationnellement, notamment faute d'outil à disposition. Aucuns travaux sur le cette thématique que ce soit au niveau des processus ou des outils n'ont été engagés en 2021 malgré les questionnements du HC.

A la lecture du tableau de suivi des 81 propositions du projet fédéral en cours de construction, le HC a pu découvrir que la mise en œuvre de la proposition numéro 57 relative à la démocratie participative n'est prévue par le CEx qu'à long terme.

La démocratie participative, qui constitue l'un des piliers des missions du HC ne peut être actuellement mise en œuvre, faute notamment d'outils appropriés pour la mettre en place. Nous nous sommes manifestés, à plusieurs reprises, y compris par la proposition de création d'un groupe de travail (avec membres CEx/HC, salariés du siège, experts extérieur) sur le sujet qui n'a toujours pas été engagé à ce jour. Il nous a été indiqué que le sujet devait être repris dans le plan de charges du siège fédéral, et que cette problématique était prise en compte dans le cadre d'un groupe de travail plus transversal sur le numérique. Alors qu'il constituait un engagement fort d'évolution du fonctionnement de la gouvernance fédérale (avec un rôle du HC dans sa régulation), il n'est malheureusement, au regard du projet fédéral plébiscité toujours pas prioritaire. Différentes solutions, de type « cap collectif », pourrait répondre rapidement à nos besoins si les moyens humains et financiers étaient mobilisés.

5. Logiciels de gestion de compétition :

Suite aux demandes de documents formulées au CEx par le HC le 9 juin 2021 concernant le rapport d'audit ayant conduit lors de l'AG d'avril 2021 à la dépréciation d'actifs relatifs aux logiciels informatiques développés par la FFBaD, puis à la demande d'information concernant les documents sous-jacents au vote électronique du 2 août 2021 relatif à la signature d'un contrat de deux ans avec un prestataire pour la gestion des interclubs et la possibilité offerte aux instances affiliées à la FFBaD d'utiliser cette solution gratuitement pour l'organisation de leurs tournois privés dans le cadre du maintien de la participation fédérale de 2€/joueur collectée par les organisateurs de ces compétitions, le HC s'est vu fournir les documents suivants, le 20 mars 2022:

- Une première note de la VP en charge de la communication, du marketing et du numérique à destination du CEx datée du 7 Juillet 2021 relative au choix du contrat soumis au vote.
- Une seconde note d'information de la VP en charge de la communication, du marketing et du numérique cette fois-ci à destination du CEx élargi datée du 29 juillet 2021 concernant le choix des logiciels de compétitions et de l'orientation privilégiée en réponse à un questionnaire d'un membre du CEx.

Sur la base de ces éléments :

- Le HC confirme qu'une étude détaillée de 6 solutions informatiques pour la gestion de compétition (y compris MyCompet, ICBad et des solutions du commerce) sur la base de 74 points de comparaison a été effectuée préalablement au vote électronique du 2 août 2021 (RDI 272) et que son contenu a été partagé aux membres du CEx en amont du vote.
- En revanche, le HC ne peut se prononcer quant à l'existence ou non d'un « rapport d'audit MyCompet » formel préalablement à la tenue de l'AG d'avril 2021 au cours de laquelle des dépréciations d'actifs relatifs aux logiciels développés par la FFBaD ces dernières années.

Enfin le HC s'interroge sur le modèle économique durable de ces différents logiciels vitaux pour le bon fonctionnement de la fédération. L'usage exceptionnel du « fond de relance » pour financer ces logiciels temporaires ne saurait se substituer à une redéfinition des besoins et financements en la matière pour une solution pérenne.

6. Evènementiel et équipements

Arena 2 et JOP 2024

Il existe un risque objectif de changement de salle pour les JOP 2024 au regard de l'actualité de la programmation des sites olympiques et paralympiques relatée par la presse, entre le basket déprogrammé à la porte de Versailles (qui aura un club résident dans la nouvelle Arena 2), d'une hypothèse de permutation basket-handball à Lille pas plus satisfaisante (de par la prise de positions des deux fédérations et de leurs athlètes), d'un échange avec la boxe où tout autre option. La préservation de l'Arena 2 pour la programmation du badminton, dans le calendrier 2023/2025 : *test event*, *superseries*, jeux olympiques et paralympiques, *superseries* puis championnat du Monde 2025 est un enjeu majeur. La mobilisation de ressources humaines dédiées également au regard des expériences d'internalisation/externalisation sur ces

événements et de la charge de travail pour les équipes du siège fédéral qui est une problématique récurrente de l'organisation de ces événements.

Plan équipement

Le plan équipement au regard du Programme « 5000 équipements de proximité » pour 2024 et de la contractualisation des fédérations à son déploiement avant l'élection présidentielle fait l'objet d'une attention fédérale dans le cadre de son plan équipement fédéral. Malheureusement à ce jour, là ou d'autres fédérations (basket, football, hockey, natation, tennis) ont déjà contractualisé des conventions cadre de mise en œuvre avec un objectif chiffré en lien avec l'Agence nationale du sport, aucun engagement ne semble pris par la FFBaD à date.

Au-delà conquérir des espaces pour accueillir de nouveaux pratiquants doit être un combat permanent, qui repose aussi sur une offre d'animation de ces nouveaux espaces. A ce titre, au-delà de la gratuité de licences estivales et autres titres, il est nécessaire d'amplifier les outils promotionnels pour faire vivre de nouvelles offres de pratiques.

Financement des grands évènements à venir (Ch. du Monde 2025, etc.)

En avril 2021, sur proposition du CEx, l'AG a voté pour la constitution d'une réserve de 200k € EUR au titre des réserves fléchées pour les championnats du Monde 2025. Par ailleurs, dans la trajectoire financière fédérale présentée en avant-première lors de l'AGE de février 2022, il n'a, sauf erreur, pas été fait état de provisionnement pluriannuel de financement pour l'organisation des championnats du Monde 2025. Compte tenu de l'expérience des championnats du Monde 2010 (+700k€) et d'Europe 2016/2020, il apparaît important et nécessaire d'anticiper la trajectoire de financement de cet événementiel unique avec un provisionnement pluriannuel de fonds fédéraux et l'anticipation des autres concours financiers publics et privés.

Plus largement la trajectoire des coûts de l'événementiel fédéral doit être maîtrisé pour ne pas empêcher d'autres dépenses d'investissement pour l'avenir fédéral. La logique d'élaboration et financement de plan d'animation et d'héritage autour de ces événements doit être systématisé pour en augmenter leur impact

7. Divers

Appels à prestations

En l'absence d'information à sa disposition, malgré nos demandes récurrentes le HC n'est pas en mesure de se faire une idée des montants engagés au titre des prestations intellectuelles, le nombre et l'identité des prestataires. Nous interrogeons la qualité de ces diverses prestations et les modalités de leur évaluation.

8. Annexes

A. Règles de fonctionnement du Haut conseil

	<h1>Règles de fonctionnement du haut conseil</h1>	Règlement adoption : HC du 14 mars 2022 entrée en vigueur : 1 ^{er} septembre 2022 validité : permanente secteur : Administration et animation d'équipe remplace : nombre de pages : 4
---	---	--

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Texte adopté par le haut conseil dans sa séance du 14 mars 2022 après avis de la commission fédérale éthique et déontologie en date du 22 janvier 2022.

1. INTRODUCTION

1.1. Dispositions

Le présent règlement complète les dispositions des articles 5.1 des statuts et 2.8 du règlement intérieur de la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Il ne peut contrevenir aux statuts et règlements de la FFBaD.

1.2. Adoption

Il est adopté par le haut conseil, après avis favorable de la commission éthique et déontologie, conformément à l'article 2.8.6 du règlement intérieur. Il a été présenté en Conseil exécutif en date du 12 et 13 mars 2022 et publié dans l'officiel du badminton (LOB) et intègre le guide du badminton.

2. PRECISIONS QUANT AU ROLE, AUX ATTRIBUTIONS ET AUX PRINCIPALES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU HAUT CONSEIL

Le haut conseil, représentatif des différentes parties prenantes de la FFBaD de par les collègues qui le composent (article 5.1.2 des statuts), organise collégalement les missions de surveillance, d'observation, de suivi et d'évaluation des principes de bonne gestion et de transformation de la FFBaD par le conseil exécutif. Il agit en toutes circonstances, dans le respect de ses prérogatives, en vue de préserver l'intérêt général de la FFBaD.

2.1. Formalisation

En référence à l'article 5.1.8.1 des statuts, il formalise, au besoin collégalement, des avis, propositions ou alertes d'intérêt général auprès du conseil exécutif, toute mesure utile à la bonne gestion, qu'il faut entendre, a minima, comme le respect des principes fondamentaux de la démocratie, comme la volonté de fédérer la communauté du badminton, comme la guidance des biens communs et au développement de la FFBaD, qui peut faire l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour du conseil exécutif (notamment les faits graves constatés dans l'exercice des attributions des instances dirigeantes) en application de l'article 4.1.5 des statuts.

2.2. Vérifications et contrôles

En référence à l'article 5.1.8.2 des statuts, il opère toute vérification et contrôle ce qu'il juge opportun et a notamment accès à tous les documents en lien avec la mission, aux outils de suivi et de transformation de la mise en œuvre du projet fédéral.

2.3. Rapport d'autoévaluation

En référence à l'article 5.1.8.4 et 5.1.8.5 des statuts, il entend et examine le rapport d'autoévaluation annuel présenté par le Conseil exécutif en application de l'article 4.1.8 des statuts (un mois avant la séance conjointe d'examen HC/CE) et au moins deux mois avant l'assemblée générale pour permettre au haut conseil d'y présenter son rapport d'évaluation.

2.4. Démocratie participative

En référence à l'article 5.1.8.3 des statuts, il vérifie la mobilisation de la démocratie participative en complément de la démocratie représentative (du droit de pétition, de l'interpellation, de sondages consultatifs, de groupes de travail et de consensus) dans les conditions définies par le règlement intérieur au chapitre 10 : « Démocratie participative ».

2.5. Consultation et expertise

Il peut être consulté en continu par le conseil exécutif, ses membres peuvent lui apporter leur expertise individuellement ou collégalement en lien avec les orientations de la politique de la FFBaD notamment pour la mise en œuvre de son projet fédéral. Principes guidant les missions du haut conseil

2.6. Principe

Dans le cadre de ses missions, décrites à l'article 5.1.8 des statuts, le haut conseil devra veiller en particulier au respect des principes démocratiques, de probité, d'intégrité, et de transparence au sein de la FFBaD.

2.7. Demandes

Aussi, en référence à l'article 5.1.8.2 des statuts, il peut demander à ce que lui soit transmis tout document, solliciter l'audition de toute personne qu'il estime utile, pour mener à bien ses missions, après accord du président de la FFBaD ou par délégation du directeur général de la FFBaD ou directeur technique national.

2.8. Etudes

Le haut conseil pourra réaliser des études sous forme d'avis, de sa propre initiative ou sur demande du conseil exécutif, en lien avec ses missions précisées à l'article 5.1.8 des statuts.

2.9. Avis

Le haut conseil produira annuellement un avis, au plus tard 1 mois avant l'assemblée générale, remis au conseil exécutif, sur la mise en place et le respect des modalités de mise en œuvre de la démocratie participative.

2.10. Consultation par le trésorier général

Le haut conseil est consulté par le trésorier général, dans le cadre de l'article 3 du règlement financier sur son budget prévisionnel nécessaire à la mise en œuvre de ses missions, notamment les modalités de mobilisation des services d'experts prévus à l'article 5.1.7 des statuts.

2.11. Correspondant

Le conseil exécutif désignera un correspondant auprès du haut conseil en son sein, afin de faciliter le suivi de ces travaux, et de s'accorder sur les moyens nécessaires à la réalisation des missions sous couvert du directeur général.

3. OBLIGATIONS DES MEMBRES DU HAUT CONSEIL

3.1. Communication et confidentialité

3.1.1. Communication

Les membres du haut conseil s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au haut conseil.

À l'extérieur du haut conseil, seule une expression collégiale est possible et est assurée, le cas échéant, par le président du haut conseil.

3.1.2. Confidentialité

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, chaque membre du haut conseil est astreint à un engagement de confidentialité.

Toutes les informations communiquées aux membres du haut conseil (présentées ou mises à leur disposition par tous moyens), les débats, délibérations et comptes-rendus de réunions, ainsi que tous les documents dont ils ont connaissance ou qui ont été produits au cours de leurs missions, doivent rester strictement confidentiels tant qu'ils ne sont pas rendus publics. Cette obligation de confidentialité s'impose à toute personne membre du haut conseil et à toute personne appelée à assister à tout ou partie d'une réunion du haut conseil.

Seuls les documents, dont la publication est demandée par les statuts et règlements de la FFBaD ou par décision du conseil exécutif, pourront être communiqués publiquement.

3.2. Loyauté et bonne foi

Les membres du haut conseil et les personnes assistant aux réunions du haut conseil ne peuvent en aucun cas prendre d'initiatives susceptibles de nuire aux intérêts de la FFBaD ni ne doivent agir pour leur intérêt propre contre celui de la FFBaD. Ils sont par ailleurs tenus d'agir de bonne foi en toutes circonstances.

3.3. Saisine de la commission disciplinaire

Les violations potentielles des articles 4.1 et 4.2, du présent règlement, peuvent faire l'objet d'une saisine de la commission de 1ère instance disciplinaire fédérale dans le cadre de son article 10, par la commission éthique et déontologie, conformément à l'article 2.14 du règlement intérieur.

3.4 Obligation de prise de licence

Les membres du haut conseil doivent, au cours de leur mandat, être titulaires d'une licence fédérale en application de l'article 2.8.4 du règlement intérieur.

À défaut, le conseil exécutif dispose du pouvoir de mettre fin au mandat du membre défaillant, après avis du haut conseil et après mise en demeure de l'intéressé.

4. REUNIONS DU HAUT CONSEIL

4.1. Réunions avec une représentation du conseil exécutif

Le haut conseil et une représentation du conseil exécutif se réunissent une fois par semestre sauf besoin exceptionnel convenu entre le président de la FFBaD et le président du haut conseil.

Au cours de cette réunion, le haut conseil pourra formuler des propositions et demandes au conseil exécutif, vice et versa le conseil exécutif pourra solliciter le haut conseil à cette occasion. En outre, le haut conseil pourra interpellier et alerter le conseil exécutif dans le cadre des principes définis à l'article 2.1 du présent règlement et missions décrites à l'article 5.1.8 des statuts.

La date de la réunion et l'ordre du jour seront arrêtés conjointement par le président de la FFBaD et le président du haut conseil. L'une de ces deux séances annuelles comprendra l'examen du rapport annuel du conseil exécutif selon les modalités de l'article 5.1.8.4 des statuts de la FFBaD. Les modalités d'organisation seront précisées par le secrétariat général de la FFBaD en référence à l'article 2.2.7 du règlement intérieur.

4.2. Participation aux réunions

4.2.1. Modalités

Le haut conseil se réunit selon les modalités de l'article 5.1.6 des statuts.

4.2.2. Convocation

Le président du haut conseil établit l'ordre du jour des réunions au regard des demandes d'inscription de sujets à l'ordre du jour, lesquelles doivent parvenir au président du haut conseil 15 jours avant la date fixée pour la réunion. Il l'adresse au secrétariat général de la FFBaD, qui transmet aux membres du haut conseil l'ordre du jour avec la convocation et les documents préparatoires correspondants et adéquats au moins 10 jours avant la date fixée pour la réunion. Pour des raisons exceptionnelles, ces délais pourront être réduits.

Le président peut convoquer aux réunions du haut conseil, à titre consultatif, toutes les personnes dont il estime la présence ponctuelle nécessaire, en fonction de l'ordre du jour.

4.2.3. Délibérations

Le haut conseil ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Tout membre qui, sans excuse valable, n'a pas assisté à trois séances consécutives du haut conseil, perd la qualité de membre du haut conseil sur constat de ce dernier transmis au conseil exécutif qui acte la perte de la qualité de membre.

4.2.4. Les groupes de travail, groupes de projet

– Des groupes de travail ou de projet peuvent être constitués par le haut conseil. Ces groupes ont les mêmes règles de fonctionnement que les commissions fédérales.

- Une lettre de mission formalise notamment la constitution du groupe, l'objet de sa mission et la durée de sa mission. Elle est rédigée par le Président du haut conseil ou par l'autre représentant du collège des anciens élus fédéraux, par délégation.

4.3. Conduite des séances

Le président du haut conseil préside les séances du haut conseil ou, s'il le désire, désigne la personne de son choix comme président de séance. En l'absence du président, la séance est présidée par l'autre représentant du collège des anciens élus fédéraux.

Le président de séance doit, sur chaque question, assurer le droit de parole, à tour de rôle, à tous les membres qui en font la demande. Il a qualité pour prononcer les rappels à l'ordre, avec ou sans inscription au compte-rendu.

Le président peut suspendre la séance, mais il ne peut pas la lever, avant l'épuisement de l'ordre du jour, qu'avec l'accord de la majorité des membres présents.

Le haut conseil pourra délibérer et/ou voter à distance pour assurer l'efficacité des instances de la FFBaD, conformément à l'article 11.6.1 du règlement intérieur.

4.4. Ordre du jour

Chaque séance débute par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente, avec les modifications qui lui ont été éventuellement apportées sur observations des membres du haut conseil y ayant assisté.

Le président donne lecture de l'ordre du jour. Les membres du haut conseil peuvent proposer des additions aux questions inscrites ou des modifications à l'ordre dans lequel elles seront examinées. Il est fait droit à toute demande réunissant au moins la moitié des voix des membres présents.

L'ordre du jour une fois épuisé, le haut conseil peut aborder toute autre question de son choix.

4.5. Compte-rendu des séances

Le président de séance désigne un membre présent pour établir le projet de compte-rendu qui est signé par le président du haut conseil. Celui-ci est adressé dans le mois qui suit la réunion aux membres du haut conseil.

Le compte rendu est ensuite approuvé dans les conditions de l'article 2.2.9 du règlement intérieur. Il est adressé dans la semaine qui suit son adoption aux membres du haut conseil et du conseil exécutif.

Ces comptes rendus sont diffusés ensuite sur la page dédiée du site fédéral.

4.6. Délibérations

Toute proposition soumise au vote est agréée si elle réunit la majorité absolue des suffrages valablement exprimés ; en cas de partage égal des voix, la voix du président du haut conseil ou, en son absence, celle du président de séance, est prépondérante.

5. VACANCE D'UN POSTE DE MEMBRE DU HAUT CONSEIL

À défaut de candidat disponible dans les conditions de l'article 2.8.2 du règlement intérieur, il est procédé, à la moitié de la durée du mandat du haut conseil, à une nouvelle désignation de membre pour les postes restés vacants, selon les dispositions de l'article 2.8 du règlement intérieur. Elle comprend la publication dans LOB de la procédure d'installation du haut conseil (votée par le conseil exécutif, après avis favorable de la commission éthique et déontologie) dans les délais nécessaires.

En cas de démission d'un membre du haut conseil en cours de mandat, il est procédé à la désignation, suivant la procédure définie par le conseil exécutif, d'un nouveau membre pour le même poste dans les meilleurs délais, au plus tard dans les 6 mois suivant la démission.

Les personnes élues sur un poste vacant le sont pour la durée du mandat du haut conseil restant à courir.

6. PROMOTION ET COMMUNICATION DU HAUT CONSEIL

Les activités du haut conseil comme celle du conseil exécutif seront diffusées par tous les moyens nécessaires, à ce titre :

- La FFBaD prévoit des espaces sur le site internet fédéral, explicitant le fonctionnement du haut conseil, son actualité et ses travaux.
- La FFBaD mobilisera au besoin ses différents supports de communication.

B. Chronologie des travaux du HC

Le CEx a désigné Mathieu Marie, SGA, en tant qu'interlocuteur privilégié du HC et de porte d'entrée pour ses demandes.

Saisine de la commission éthique et déontologie concernant le projet de règles de fonctionnement le 10 avril 2021. Avis de la commission éthique et déontologie le 13/01/2022 puis texte présenté au CEx du 22 janvier 2022.

Les différents temps d'échanges avec les acteurs fédéraux :

- Jérôme CAREIL (DTN) : le jeudi 18 novembre 2021
- Eric SALABOUBAT (DG) : le jeudi 02 décembre 2021
- Nathalie HUET (élue CEx) : le jeudi 09 décembre 2021
- Hugues RELIER (DPS) : le mardi 18 janvier 2022
- Céline BERTON (DS) : le mardi 25 janvier 2022
- Vincent LEGRAS (CTN) : le mardi 1^{er} février 2022
- Pascal BILDSTEIN (DC) : le mardi 15 février 2022
- Jules HARDUIN (TG) et Audrey BARON (TGA) : le mardi 22 février 2022
- Olivier BIME(DTNa) : le mardi 1^{er} mars 2022
- Mathieu MARIE (SGA) : le mardi 8 mars 2022
- Yohan PENEL (Président FFBaD) : à reprogrammer suites aux différents reports mars / avril 2022

Cela a permis aux membres du Haut Conseil de mieux comprendre la culture badminton, l'organisation de la gouvernance et le fonctionnement fédéral suite aux prises de fonctions du Cex, du HC ainsi qu'après la mise en place de la nouvelle architecture fédérale. Nous remercions les intervenants pour leur disponibilité, le climat d'ouverture et de bienveillance de ces temps d'échanges.

19 Septembre 2021 : courrier du président du HC au président de la FFBaD

26 Septembre 2021 : intervention du Président du HC lors de la réunion du CEx

6 Octobre 2021 : courrier du président de la FFBaD au président du HC en réponse au courrier du 19 septembre

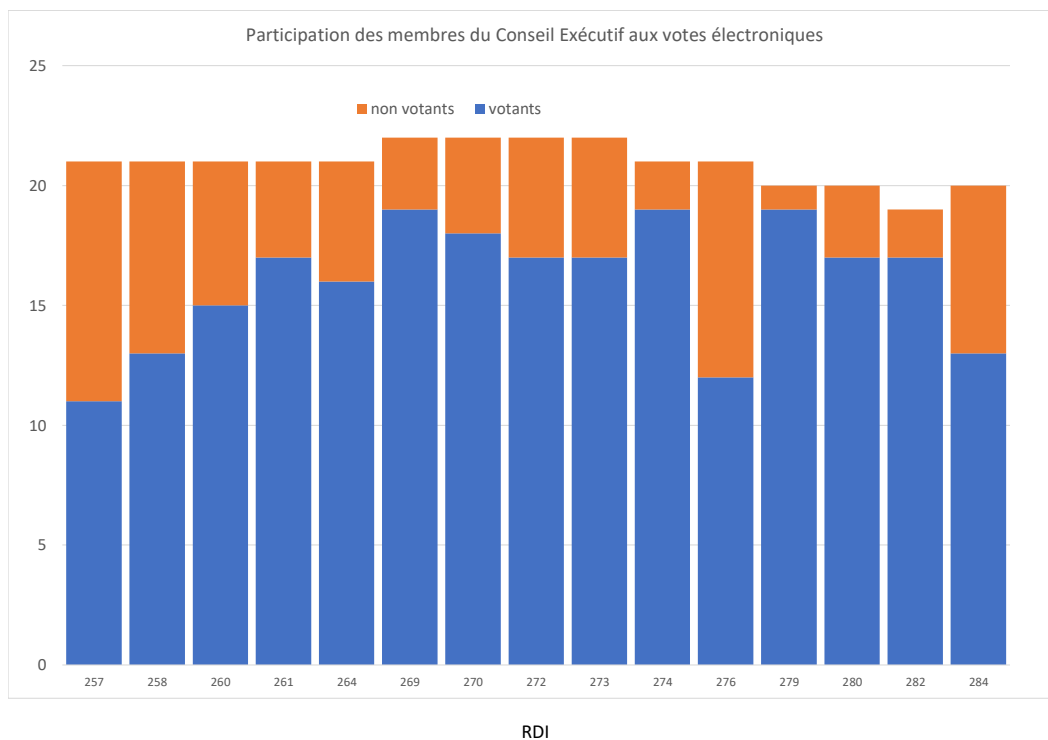
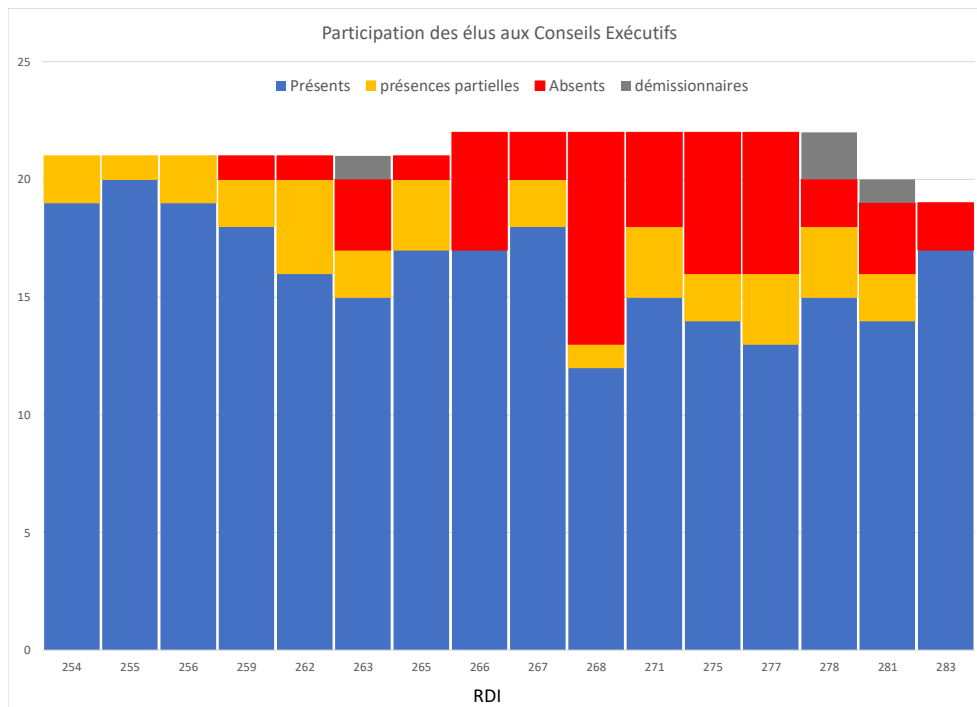
20 Octobre 2021 : « séance commune » CEx / HC

2 Mars 2022 : envoi du CEx de son Rapport au HC

14 Mars 2022 : réunion plénière du HC

22 Mars 2022 : réunion CEx / HC en complément du rapport reçu

C. Synthèse de la participation des élus aux réunions et votes électroniques du CEx



Source : RDI réunions et votes électroniques du CEx

D. Première vision sur l'avancement des actions du projet fédéral

D'après tableau de bord du CEx partagé avec le HC dans le cadre de la réunion du 22/03/2022

« Echancier » et « Avancement » des 81 propositions par axe du projet fédéral

Nombre de Propositions	Echancier			Total
	☐ Court terme	☐ Moyen terme	☐ Long terme	
Axe / Point complémentaire				
☐ Performance sportive	6	9	1	16
1. Renforcer la place des Interclubs, coeur battant du badminton	2	2		4
2. Promouvoir une offre de compétitions attractives	3	1		4
3. Construire des parcours épanouissants vers la performance		3	1	4
4. Accompagner plus efficacement les badistes de haut-niveau	1	3		4
☐ Performance sociale	3	9	8	20
5. Faire du club une école de la vie		2	2	4
6. Repenser le modèle économique des associations	1	3		4
7. Soigner par le badminton		2	2	4
8. Conforter notre statut de fédération responsable	1	1	2	4
9. Catalyser les énergies positives des licenciés	1	1	2	4
☐ Fédération innovante et efficiente	3	8	2	13
10. Rapprocher la Fédération de ses licencié.e.s pour aller vers une gouvernance partagée		2	2	4
11. Créer de vraies passerelles entre la structure fédérale et les territoires	1	3		4
12. Permettre l'épanouissement de toutes les actrices et acteurs de la fédération	2	2		4
13. Imaginer un lieu de rassemblement pour tou.te.s les passionné.e.s		1		1
☐ Communauté du badminton soudée	5	6	5	16
14. Diffuser la passion et la culture du badminton en France	1	1	2	4
15. Communiquer efficacement avec la communauté	1	2	1	4
16. Elargir la communauté du badminton	1	1	2	4
17. Montrer l'utilité de la structure fédérale au service des territoires	2	2		4
☐ Mise en confiance des dirigeants	5	7	4	16
18. Redynamiser le modèle associatif	1	3		4
19. Fidéliser et réenchanter les dirigeant.e.s des Comités et Ligues	1	3		4
20. Former la future génération d'acteurs engagés	1	1	2	4
21. Fédérer les territoires autour des Gymnasiades 2022, des Jeux de 2024 et des Mondiaux de 2025	2		2	4
Total	22	39	20	81

Nombre de Propositions	Avancement			Total
	Action non débutée	Action initiée	Action achevée	
Axe / Point complémentaire				
☐ Performance sportive	9	7		16
1. Renforcer la place des Interclubs, coeur battant du badminton	3	1		4
2. Promouvoir une offre de compétitions attractives	1	3		4
3. Construire des parcours épanouissants vers la performance	3	1		4
4. Accompagner plus efficacement les badistes de haut-niveau	2	2		4
☐ Performance sociale	11	9		20
5. Faire du club une école de la vie	3	1		4
6. Repenser le modèle économique des associations		4		4
7. Soigner par le badminton	4			4
8. Conforter notre statut de fédération responsable	4			4
9. Catalyser les énergies positives des licenciés		4		4
☐ Fédération innovante et efficiente	3	10		13
10. Rapprocher la Fédération de ses licencié.e.s pour aller vers une gouvernance partagée		4		4
11. Créer de vraies passerelles entre la structure fédérale et les territoires	2	2		4
12. Permettre l'épanouissement de toutes les actrices et acteurs de la fédération	1	3		4
13. Imaginer un lieu de rassemblement pour tou.te.s les passionné.e.s		1		1
☐ Communauté du badminton soudée	5	10	1	16
14. Diffuser la passion et la culture du badminton en France	2	1	1	4
15. Communiquer efficacement avec la communauté	1	3		4
16. Elargir la communauté du badminton	2	2		4
17. Montrer l'utilité de la structure fédérale au service des territoires		4		4
☐ Mise en confiance des dirigeants	7	9		16
18. Redynamiser le modèle associatif	2	2		4
19. Fidéliser et réenchanter les dirigeant.e.s des Comités et Ligues	2	2		4
20. Former la future génération d'acteurs engagés	1	3		4
21. Fédérer les territoires autour des Gymnasiades 2022, des Jeux de 2024 et des Mondiaux de 2025	2	2		4
Total	35	45	1	81

Nombre de Propositions Axe / Statut des actions	Echéancier			Total
	Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input type="checkbox"/> Performance sportive	6	9	1	16
Action non débutée	2	6	1	9
Action initiée	4	3		7
<input type="checkbox"/> Performance sociale	3	9	8	20
Action non débutée	1	4	6	11
Action initiée	2	5	2	9
<input type="checkbox"/> Fédération innovante et efficiente	3	8	2	13
Action non débutée		3		3
Action initiée	3	5	2	10
<input type="checkbox"/> Communauté du badminton soudée	5	6	5	16
Action non débutée		2	3	5
Action initiée	4	4	2	10
Action achevée	1			1
<input type="checkbox"/> Mise en confiance des dirigeants	5	7	4	16
Action non débutée	1	4	2	7
Action initiée	4	3	2	9
Total	22	39	20	81

« Echéancier » et « Avancement » des 81 propositions par Secteur pilote

Nombre de Propositions Secteur Pilote	Echéancier			Total
	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Performance Sociale	2	7	11	20
Administration & Animation d'équipe	5	7	5	17
Emploi & Formation Administration & Animation d'équipe	1			1
Emploi & Formation (Formabad)	1	1	1	3
Relations avec les territoires	5	6	1	12
Observatoire des pratiques	1	2		3
Vie Sportive	4	2		6
Performance Sportive		6		6
Communication & Marketing	1	5	1	7
JOP 2024	1		1	2
Direction générale		2		2
Finances & Economies du bad	1	1		2
Total	22	39	20	81

Nombre de Propositions Secteur Pilote	Avancement			Total
	Action non débutée	Action initiée	Action achevée	
Performance Sociale	14	6		20
Administration & Animation d'équipe	3	13	1	17
Emploi & Formation Administration & Animation d'équipe		1		1
Emploi & Formation (Formabad)	2	1		3
Relations avec les territoires	4	8		12
Observatoire des pratiques	1	2		3
Vie Sportive	4	2		6
Performance Sportive	4	2		6
Communication & Marketing	2	5		7
JOP 2024	1	1		2
Direction générale		2		2
Finances & Economies du bad		2		2
Total	35	45	1	81

Nombre de Propositions Secteur Pilote / Avancement	Echéancier			Total
	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Performance Sociale	2	7	11	20
Action non débutée	1	5	8	14
Action initiée	1	2	3	6
Administration & Animation d'équipe	5	7	5	17
Action non débutée		2	1	3
Action initiée	4	5	4	13
Action achevée	1			1
Emploi & Formation Administration & Animation d'équipe	1			1
Action initiée	1			1
Emploi & Formation (Formabad)	1	1	1	3
Action non débutée		1	1	2
Action initiée	1			1
Relations avec les territoires	5	6	1	12
Action non débutée	1	2	1	4
Action initiée	4	4		8
Observatoire des pratiques	1	2		3
Action non débutée		1		1
Action initiée	1	1		2
Vie Sportive	4	2		6
Action non débutée	2	2		4
Action initiée	2			2
Performance Sportive		6		6
Action non débutée		4		4
Action initiée		2		2
Communication & Marketing	1	5	1	7
Action non débutée		2		2
Action initiée	1	3	1	5
JOP 2024	1		1	2
Action non débutée			1	1
Action initiée	1			1
Direction générale		2		2
Action initiée		2		2
Finances & Economies du bad	1	1		2
Action initiée	1	1		2
Total	22	39	20	81